

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 2 mars 2015 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2015-03-35**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2015-03-36**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2015-03-37**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2015**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2015. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 70 869,08 \$.

Adoptée

**2015-03-38**

**Radiation de comptes à recevoir**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De radier pour mauvaises créances les comptes à recevoir figurant dans le tableau ci-joint et représentant en date du 25 février 2015 un montant de 2 363,84 \$.

MATRICULE	RAISON	SOMME	INTÉRÊTS	TOTAL
1013-00-0000	Doublon	58,28	21,41	79,69
1014-00-0000	Doublon	200,00	130,55	330,55
1029-00-0000	Licences de chien	50,00	44,07	94,07
1030-00-0000	Licences de chien	60,00	68,77	128,77
1040-00-0000	Licence de chien	10,00	5,08	15,08
1056-00-0000	Doublon	545,30	111,10	656,40
1110-00-0000	Arriéré non justifié 2009	57,77	36,86	94,63
1160-00-0000	Licences de chien	20,00	14,10	34,10
1980-00-0000	Licences de chien	30,00	19,14	49,14
1150-00-0000	Doublon	50,43	15,03	65,46
2000-00-0000	Client divers	125,00	25,78	150,78
2111-00-0000	Arriéré non justifié 2010	20,00	11,36	31,36
2222-00-0000	Arriéré non justifié 2008	6,25	5,04	11,29
2425-00-0000	Doublon	140,00	47,72	187,72
2860-00-0000	Arriéré non justifié 2007	20,00	19,42	39,42
3750-00-0000	Arriéré non justifié 2010	5,87	2,89	8,76
6262-00-0000	Arriéré non justifié 2009-2011	250,00	135,06	385,06
9393-00-0000	Arriéré non justifié 2011	1,21	0,35	1,56

Total 1 650,11 \$ 713,73 \$ 2363,84 \$

Adoptée

**2015-03-39**

**Autorisation à Mme Pascale Bonin de participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 10 au 12 juin au Mont-Ste-Anne**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin à participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 10 au 12 juin au Mont-Ste-Anne.

Adoptée

**2015-03-40**

**Location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2015**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser à la Fabrique de Rivière-à-Pierre la contribution annuelle de 1 200 \$, soit 100 \$ par mois, pour la location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2015.

Adoptée

**2015-03-41**

**Don de 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2015**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2015.

Adoptée

**2015-03-42**

**Rock and Bike les 3 et 4 juillet 2015**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue de l'évènement Rock'n Bike 2015 à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre les vendredi et samedi 3 et 4 juillet 2015 tenant compte que les organisateurs s'occuperont de la sécurité pendant l'activité et qu'un responsable de la Sûreté du Québec en sera avisé. La musique devra toutefois se terminer à 2h00 du matin les 2 soirs.

Adoptée

2015-03-43

### **Achat de tables rondes et de petites tables à cartes**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De faire l'achat du matériel suivant chez Création Design, tel que décrit sur leur soumission en date 11/06/2014, au coût de 7 120 \$ taxes en sus :

- 16 tables pliantes rondes de 60'' pour 6 à 8 personnes;
- 12 tables pliantes rondes de 71'' pour 8 à 10 personnes;
- 2 chariots pour tables pliantes rondes (14 tables par chariot);
- 10 tables carrées de 36''x 36'' pour 4 personnes.

Il est à noter que cette dépense sera payée à même la subvention de 7 385 \$ octroyée à la municipalité dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2014-2015* en partenariat avec le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

2015-03-44

### **Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie 2014**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2014 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte, tel que déposé, le rapport annuel d'activité 2014 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adoptée

## **3. Transport routier et hygiène du milieu**

2015-03-45

### **Réaffectation de dépenses**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer les 2 dépenses suivantes à même les sommes provenant du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2009-2013 :

- l'achat d'une pompe pour le puits P1 chez *Les Pompes M.C.* au coût 3000 \$, taxes et temps homme en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 23 octobre 2014;
- les travaux de réparation d'une fuite d'aqueduc effectués par Transport Alain Carrier Inc. sur la rue des Loisirs les 5 et 6 mars derniers au coût de 4 797,50\$, taxes en sus.

Cette somme inclut près de 50 heures de location de machinerie (pépine, pelle, tramac et camion) et la livraison de 2 voyages de sable.

Cette résolution abroge les résolutions 2015-01-19 et 2014-04-92.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

**2015-03-46**

##### **Embauche d'une inspectrice à temps partiel**

Attendu que la Municipalité désire embaucher une inspectrice en bâtiment et en environnement sur appel pour une durée indéterminée;

Attendu qu'une requête a été formulée à cet effet à la MRC de Portneuf afin d'obtenir des références;

Attendu que le nom d'une candidate a été retenue et que cette candidate a passé une entrevue devant un comité de sélection composé de M. Jean Mainguy, maire, et de Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager à compter du 2 mars 2015 madame Diane DuSablou à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour une période indéterminée. Mme DuSablou sera sur appel pour l'équivalent de 8 heures par semaine au taux horaire de 23,25 \$;

Sous l'autorité de la directrice générale, l'inspectrice en bâtiment et en environnement aura pour principale fonction d'assumer les tâches suivantes:

- Étude des demandes de permis;
- Émission des permis;
- Suivi des demandes relatives à l'urbanisme (zonage, cadastre, dérogation mineure, etc.);
- Envoi des avis et des constats d'infraction;
- Tout autre travail relatif à l'urbanisme.

Il est à noter que ce contrat est soumis à une période de probation de 1 mois.

Adoptée

#### **Sujets 4.2 et 4.3**

**2015-03-47**

##### **Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. René Lavoie**

Attendu que cette demande de dérogation mineure fait suite à la production d'un certificat de localisation de la propriété située sur le lot 18-3 au 530, avenue des Sables Est qui a été réalisé par l'arpenteur-géomètre Élisabeth Genois le 30 juillet 2014 dans le contexte de la vente de la propriété;

Attendu que, bien que les constructions aient été réalisées de bonne foi suite à l'obtention de tous les permis nécessaires, plusieurs irrégularités ont été constatées sur le plan accompagnant ce certificat de localisation;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée par le procureur fondé du propriétaire de l'immeuble afin de régulariser la situation, soit l'emplacement de la maison, du garage attenant à la maison ainsi que de l'abri à bois;

Attendu que la maison, ayant fait l'objet d'un permis de construction en 1987, ne respecte pas la marge de recul latérale ainsi que la somme des marges de recul latérales exigées par le règlement de zonage numéro 170-82 en vigueur au moment de l'émission du permis de construction de ladite résidence;

Attendu que le garage attenant à la maison, ayant fait l'objet d'un permis de construction en 1992 ainsi que d'un permis d'agrandissement en 1996, ne respecte pas la marge de recul latérale ainsi que la somme des marges de recul latérales exigées par le règlement de zonage numéro 207-91 en vigueur au moment de l'émission des permis de construction et bien qu'il soit directement en façade;

Attendu que cette demande concerne également un abri à bois, pour lequel un permis de construction fut émis par la municipalité en 1998, qui ne respecte pas la distance minimale de la ligne latérale exigée par le règlement de zonage numéro 207-91 ainsi que la distance minimale de la ligne avant exigée par le règlement de zonage numéro 435-14;

Attendu que l'acceptation de la présente demande ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Attendu qu'un refus à la présente demande causerait un préjudice important aux propriétaires;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure du procureur fondé de M. René Lavoie, propriétaire d'un immeuble situé au 530 avenue des Sables Est (lot 18-3, rang 2, Canton de Bois), visant à rendre conforme :

- Pour la maison, une marge de recul latérale de 1,1 mètre au lieu de 2 mètres ainsi qu'une somme des marges de recul latérales de 4,8 mètres au lieu de 9 mètres tel que stipulé à la sous-section 5.1.1 du règlement de zonage numéro 170-82 indiquant les marges de recul applicables à l'intérieur de la zone Re-1 où se trouvait la propriété au moment de la construction du bâtiment;
- Pour le garage attenant à la maison, son emplacement directement en façade du bâtiment principal ainsi qu'une marge de recul latérale de 1,1 mètre au lieu de 2 mètres tel que stipulé à la sous-section 5.3.2 ainsi qu'à l'article 11 (grille des spécifications) du règlement de zonage numéro 207-91 indiquant les marges de recul applicables à l'intérieur de la zone Re-1 où se trouvait la propriété au moment de la construction du bâtiment;
- L'implantation d'un abri à bois à une distance de 0,2 mètre de la ligne latérale au lieu de 1 mètre tel que stipulé à la sous-section 5.3.2 ainsi qu'à l'article 11 (grille des spécifications) du règlement de zonage numéro 207-91 ainsi qu'à une distance de 2,5 mètres de la ligne avant au lieu de 7 mètres tel que stipulé à la sous-section 7.2.3 ainsi qu'à la grille des spécifications (feuille B-2, section II) du règlement de zonage numéro 435-14.

Et de statuer, en ce qui concerne l'abri à bois, que les dimensions demeurent les mêmes (au niveau de la largeur, longueur et hauteur) qu'au jour de la présente.

Adoptée

2015-03-48

**Autorisation à Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, de participer au 27<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action Municipale et Famille du 7 au 9 mai à Montmagny**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, à participer au 27<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action Municipale et Famille du 7 au 9 mai à Montmagny.

Adoptée

2015-03-49

**Autorisation à Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, de participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 13 au 15 mai à Baie St-Paul**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, à participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 13 au 15 mai à Baie St-Paul.

Adoptée

2015-03-50

**Autorisation à M. Henri Landry de participer au Congrès de la COMBEQ du 16 au 18 avril à la Malbaie**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Henri Landry à participer au Congrès de la COMBEQ du 16 au 18 avril à la Malbaie.

Adoptée

2015-03-51

**Nomination d'un conseiller comme représentant de la Municipalité de Rivière-à-Pierre à la table de concertation sur l'eau de l'organisme de bassin versant CAPSA**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibault  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Andrée St-Laurent, conseillère, soit nommée comme représentante de la Municipalité de Rivière-à-Pierre à la table de concertation sur l'eau de l'organisme de bassin versant CAPSA;

Et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Marc-André Demers, coordonnateur de l'organisme de bassin versant CAPSA, afin qu'il en soit informé.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

2015-03-52

**Projet Collation Santé-Portneuf**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 50 \$ soit versé au projet Collation Santé-Portneuf pour 2014-2015.

Adoptée

**6. Périodes de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière